



## DÉLIBÉRATION N° 121/2024

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

### OBJET : **RESSOURCES HUMAINES** **Plan de formation 2024**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous  
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOUT.

#### Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT.

Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

#### Etait absent :

M. David JARDINE.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code Général de la Fonction Publique,**

**Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 décembre 2024,**

M. Laurent THEVENOT, Maire, rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, il appartient à la Commune de Volvic, en tant qu'employeur :

- D'établir un plan de formation qui détermine le programme d'actions de formation professionnelle (formation d'intégration et de professionnalisation, formation de perfectionnement, formation de préparation aux concours et examens professionnels, les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française (article L423-3 du code général de la fonction publique)

- Puis de le présenter à l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial (article 54 du Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics).

Dans ce cadre, le plan de formation établi pour 2024, notamment, à l'issue des entretiens professionnels annuels est joint à la présente délibération.

D'autres types d'actions existent, notamment les bilans professionnels réalisés par la psychologue du travail du Centre De Gestion pour lesquels un agent a été concerné au titre de 2024.

Le montant du budget alloué au plan de formation 2024, hors cotisation CNFPT, s'élève à 14 997,80 €.

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de formation établi pour 2024.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture

le : 30.12.2024

Publié ou notifié

le : 02.01.2025

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

